

Sécurité aux abords du Rhône : CNR appelle les usagers à la prudence

Afin de sensibiliser le public aux risques liés à l'exploitation des ouvrages hydroélectriques et inciter les usagers du Rhône à la prudence, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) renforce durant l'été sa campagne annuelle de prévention, dénommée « Campagne Prudence ». La fréquentation accrue des berges durant la période estivale nécessite une plus grande vigilance face au risque d'augmentation du niveau d'eau en aval des barrages. CNR mobilisera, entre fin juin et fin août, une quinzaine de chargés de prévention itinérants le long du Rhône. Plusieurs outils pédagogiques et supports d'information seront mis à disposition pour conseiller les usagers sur les réflexes à adopter afin de profiter du fleuve en toute sécurité.

Prévenir les comportements à risques

Sur les 10 dernières années, CNR a recensé sur le Rhône plus de 400 présences dans des zones interdites d'accès au public signalées par des panneaux, la plupart à proximité des barrages hydroélectriques. Si dans la majorité des cas, ces comportements à risques ont pu être constatés sans occasionner d'incident, le danger reste présent. A deux reprises aux mois de mai et juin 2024, les pompiers ont secouru des personnes qui se sont mises en difficulté sur des îlots, surpris par la montée rapide du niveau de l'eau sans pouvoir regagner les berges.

Rester vigilant face aux variations du niveau du Rhône

La vigilance des usagers reste le premier rempart contre le risque, notamment dans les secteurs du Rhône dit « naturel » ou « Vieux Rhône », situés à l'aval des barrages, où il peut être risqué de s'aventurer dans le lit du fleuve, sur les îles ou les bancs de gravier.

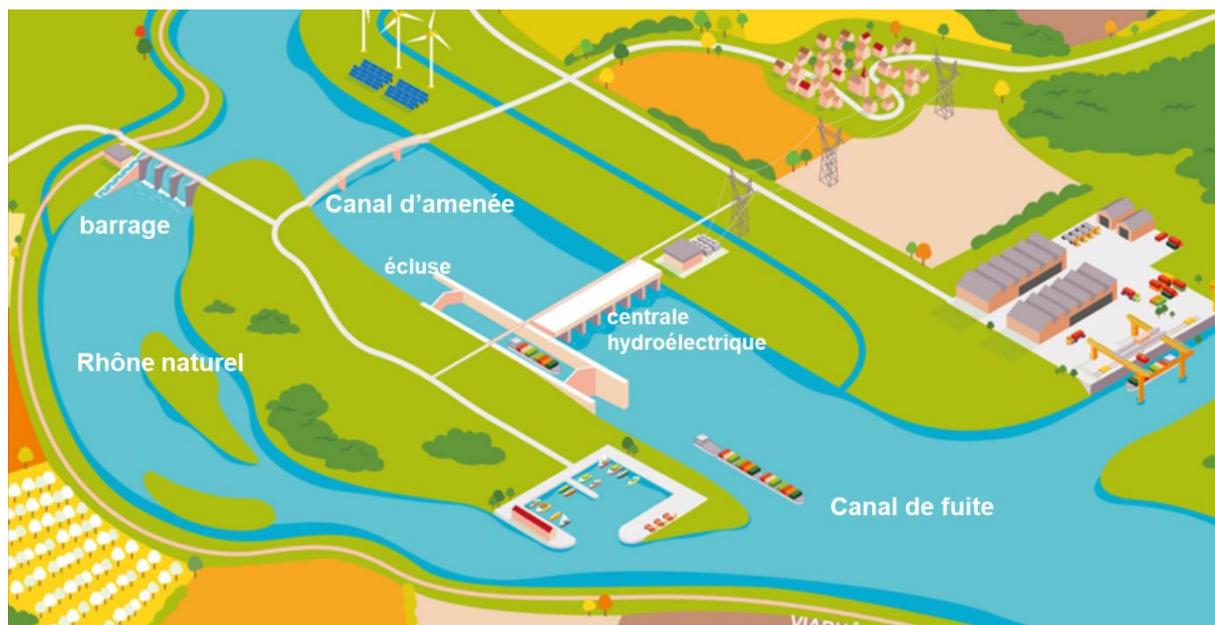


Schéma type d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône

En période normale d'exploitation, les barrages dévient une partie de l'eau du Rhône dans un canal d'amenée, pour que le débit soit turbiné par la centrale hydroélectrique, avant de rejoindre le fleuve à l'aval de la centrale. Il arrive parfois que les turbines des centrales hydroélectriques soient arrêtées ou que le débit dépasse leur capacité de turbinage. L'eau doit alors transiter par le barrage vers le Rhône naturel.

Les vannes du barrage s'ouvrent alors par paliers successifs selon la procédure dite de « lâcher d'alerte ». Cela entraîne une variation du niveau d'eau à l'aval afin de signaler aux personnes présentes dans le lit du fleuve qu'elles doivent rapidement regagner les berges pour se mettre en sécurité. A la fin du lâcher d'alerte, l'ouverture du barrage se poursuit et conduit à une élévation rapide et importante du niveau d'eau et de la vitesse du courant. Indépendamment des conditions météorologiques ou de saison, un barrage peut s'ouvrir tous les jours, voire plusieurs fois dans la journée.

Une information renforcée durant la période estivale

Comme chaque année, la campagne de sensibilisation du public s'appuie sur un site internet dédié : www.cnr-louloutelaloutre.fr. En tant que concessionnaire du Rhône, CNR a installé 500 panneaux permanents d'information sur les berges du Rhône, de Génissiat à la Méditerranée, dont 300 panneaux signalant les zones interdites d'accès.



Ces mesures sont déployées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés de la vallée du Rhône : préfetures, collectivités locales, fédérations de pêche et de chasse, écoles gendarmes, pompiers, associations, zones de loisirs, etc.

CNR a recruté une quinzaine de chargés de prévention qui sillonneront les berges du Rhône jusqu'à fin août. Ils iront au contact des touristes, des promeneurs, des pêcheurs, des navigants et des pratiquants de sports nautiques pour rappeler les consignes de sécurité et appeler à la prudence. CNR animera en parallèle des points d'information et de sensibilisation des parties prenantes locales en vallée du Rhône. Cette action de terrain s'accompagne de nombreux supports de prévention et d'information mis à disposition des usagers :

- Un dépliant traduit en 5 langues ;
- De l'affichage dans les principaux lieux touristiques ;
- Un site internet dédié : www.cnr-louloutelaloutre.fr ;
- Des vidéos pédagogiques relayées sur le site internet et les réseaux sociaux de CNR
- Un QR code renvoyant au site internet de la campagne sur l'ensemble des supports de communication ;
- Un dispositif de prévention géolocalisé pour les utilisateurs de l'application et du site internet de Météo France se trouvant à proximité du Rhône ;

Rappel des messages de prudence aux usagers du Rhône :

- Même par beau temps, l'eau du Rhône peut monter rapidement et recouvrir les îles et bancs de gravier ;
- Pour une meilleure sécurité, restez sur les berges : ne vous aventurez pas dans le lit du Rhône ;
- Surveillez particulièrement les enfants au bord de l'eau, moins conscients du danger ;
- Dès que l'eau du fleuve monte, rejoignez immédiatement les berges ;
- Respectez la signalisation aux abords du fleuve.

Contact presse | cnr-presse@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.